

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

En exécution de l'article 18 de la loi du 26 mars 2010 sur les services et de l'article III-74 du Code de droit économique, les informations légales suivantes sont communiquées aux clients en vue de la première consultation.

1. Nom : Zoé TRUSGNACH. L'avocat exerce son activité, sans en faire partie, dans le cadre d'une association d'avocats sans personnalité juridique qui est une association de frais : VAN de LAER & GILSON (www.trusgnach-avocat.be). L'avocat fait partie d'un groupement d'avocats sans personnalité juridique : CORELEX (www.corelex.be).

Le client n'est lié qu'avec l'avocat même si, dans le cadre du mandat, il autorise l'avocat à être assisté et/ou suppléé par un associé et/ou collaborateur.

2. Adresse du cabinet d'avocat : Place d'Hastedon, 4/1 à 5000 NAMUR (Tél. : 081/87.92.28 – Fax : 081/58.33.25 - www.trusgnach-avocat.be).
3. Adresse électronique : trusgnach.avocat@skynet.be
4. Numéro d'entreprise : BCE 0539.792.528
5. Organisation professionnelle : Barreau de Namur.
6. Titre professionnel : avocat.
7. Pays ayant octroyé ce titre professionnel : Belgique.
8. Conditions générales applicables : Voir le mandat représentant le *barème de frais et d'honoraires communiqué en vue de la première consultation*.
9. Prix du service déterminé au préalable : La consultation est fixée à 80 € TVAC. Les autres services sont facturés selon le *barème de frais et d'honoraires communiqué en vue de la première consultation*.
10. Caractéristique de la prestation de service : Consultation relative à un problème juridique avec, éventuellement, selon les instructions du client, négociation avec la partie adverse et/ou procédure judiciaire en vue de la résolution du litige. *Les instructions du client doivent être communiquées par écrit et acceptées par l'avocat par écrit.*
11. Assurances : RC professionnelle : compagnie d'assurance ETHIAS, rue des Croisiers, 24 à 4000 Liège, (tél. : 04/220.31.11). Couverture géographique de l'assurance : le monde entier à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.
12. Règles déontologiques applicables disponibles sur www.avocats.be/publications et <http://www.barreaudenamur.be/FR/Deontologie.aspx>

Les informations sur ce document sont également accessibles sur le site www.trusgnach-avocat.be.